

MEDIAN TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital de 217.474,10 euros
Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes, 06560 Valbonne
RCS Grasse N° 443 676 309

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12 MAI 2011

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(Établi en application des articles L225-129-5 et R 225-116)

Le présent rapport complète, conformément aux dispositions des articles L225-129-5 et R 225-116, celui soumis par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 13 décembre 2010.

Cette Assemblée a, notamment, délégué au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 60.000,00 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier ;

L'Assemblée générale a par ailleurs délégué au Conseil d'administration sa compétence pour en arrêter les caractéristiques, montant et modalités.

I. Augmentation de capital.

Le Conseil d'administration dans sa décision en date du 12 mai 2011 à 12h00, a décidé l'utilisation de la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 décembre 2010 (13^{ème} résolution) pour une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de **16.575,00 euros**, par émission de **331.500** actions ordinaires nouvelles, réservée à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou à des investisseurs qualifiés tels que visés à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, au prix de souscription unitaire de **0,05 euro** de nominal assorti d'une prime d'émission de **8,00 euros** par action, soit une souscription globale par action de **8,05 euros**;

II. Période de souscription.

La souscription des **331.500** actions ordinaires nouvelles sera ouverte du 12 mai 2011 au 17 mai 2011 inclus.

III. Prix de souscription.

Le prix de souscription de chacune des **331.500** actions est de **8,05 euros** par action nouvelle dont **0,05 euro** de valeur nominale et **8,00 euros** de prime d'émission. Lors de la souscription, le prix de souscription aux actions émises devra être libéré à concurrence de la totalité de la valeur nominale et de la totalité de la prime d'émission, soit la somme globale de **8,05 euros** par action, selon les modalités suivantes par versement en espèces.

Les souscriptions qui n'auront pas été libérées selon les modalités ci-dessus seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure. Les sommes versées pour les souscriptions à titre réductible et se trouvant disponibles après la répartition seront remboursées sans intérêt aux guichets qui les auront reçues.

IV. Catégories d'actions émises et caractéristiques.

Les actions nouvelles émises sont des actions ordinaires de la Société de même catégorie que les actions ordinaires existantes de la Société. Elles porteront jouissance à compter de la date de constitution de la société et donneront droit à compter de leur émission à toutes les distributions décidées par la Société et notamment au dividende qui sera, le cas échéant, voté et mis en paiement au titre de l'exercice en cours. En conséquence, elles seront immédiatement assimilables aux actions ordinaires existantes de la Société.

V. Souscription réservée.

L'augmentation de capital de la Société sera réalisée au profit exclusif de personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ou à des investisseurs qualifiés tels que visés à l'article L.411-2 du code monétaire et financier.

VI. Révocation des ordres de souscription.

Les ordres de souscription sont irrévocables.

VII. Versement des fonds - dépôt des fonds.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés sur un compte augmentation de capital à la banque Populaire Provençale et Corse :

Median Technologies – Augmentation de capital
Banque Populaire Provençale et Corse
Code banque: 14607
Code guichet: 00050
Numéro de compte : 061 91 509471
IBAN: 14607 00050 06191509471 32
Adresse SWIFT (BIC): CCBPFRPPMAR

qui établira le certificat du dépositaire prévu par la réglementation.

VIII. Montant total de l'augmentation de capital susceptible de résulter de la présente émission :

Le montant théorique de l'augmentation de capital serait, si l'ensemble des **331.500** actions nouvelles étaient souscrites, de **16.575,00** euros, ce qui le porterait de **217.474,10** euros, son montant actuel, à un montant qui s'établira à **234.049,10** euros divisé en **4.680.982** actions de **0,05 euro** de nominal chacune, ce non compris l'incidence de l'augmentation de capital constatée le 12 mai 2011 et de celle décidée par le Conseil tenu le 12 mai 2011 à 12h00.

IX. Objectifs de l'opération et incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

La présente émission a été décidée afin de permettre les opérations de financements entrant dans le cadre de l'objet social de la Société.

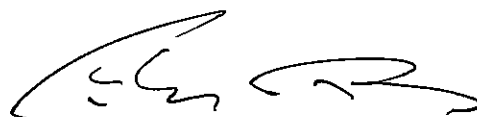
Un actionnaire détenant, sur la base du nombre d'actions composant le capital avant la présente augmentation, soit **4.349.482** actions, et qui ne souscrirait pas à la présente émission, verrait sa participation dans le capital diluée ainsi qu'il suit :

- **10.000** actions avant l'augmentation de capital représentent une participation de **0,22991 %**
- **10.000** actions après l'augmentation de capital représenteraient une participation de **0,21363 %**

Par ailleurs, la quote-part par action dans les capitaux propres évoluerait de la façon suivante et dans l'hypothèse où la totalité des souscriptions serait exercée :

Détail des postes (1)	Avant opération	Après opération
Capital social	217 474,10 €	234 049,10 €
Primes d'émission	15 935 318,69 €	18 587 318,69 €
Réserve légale	0,00 €	0,00 €
Réserves	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	-15 538 329,55 €	-15 538 329,55 €
Résultat	-3 285 089,80 €	-3 285 089,80 €
Provisions réglementées	0,00 €	0,00 €
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-2 670 626,56 €	-2 051,56 €
Nombre d'actions	4 349 482	4 680 982
Quote part par action	-0,614010 €	-0,000438 €

(1) sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2010 et non compris l'incidence de l'augmentation de capital constatée le 12 mai 2011 et de celle décidée par le Conseil tenu ce jour 12 mai 2011 à 12h00



Le Conseil d'administration

Rapport complémentaire du conseil du 12 mai 2011

Avant l'opération

Capitaux propres au 31 décembre 2010 -2 670 627 €
 Nombre d'actions 4 349 482
 Quote part par action -0.614010 €

Opération

Nombre d'actions émises 331 500
 Prix de l'action prime d'émission incluse 8.05 €
 Montant prime d'émission incluse 2 668 575.00 €
 Dont nominal 16 575.00 €
 Dont prime d'émission 2 652 000.00 €

Après l'opération

Capitaux propres -2 051.56 €
 Nombre d'actions 4 680 982
 Quote part par action -0.000438 €

10 000 actions

Avant l'opération 0.22991%
 Après l'opération 0.21363%

Détail des postes (1)	Avant opération	Après opération
Capital social	217 474.10 €	234 049.10 €
Primes d'émission	15 935 318.69 €	18 587 318.69 €
Réserve légale	0.00 €	0.00 €
Réserves	0.00 €	0.00 €
Report à nouveau	-15 538 329.55 €	-15 538 329.55 €
Résultat	-3 285 089.80 €	-3 285 089.80 €
Provisions réglementées	0.00 €	0.00 €
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-2 670 626.56 €	-2 051.56 €
Nombre d'actions	4 349 482	4 680 982
Quote part par action	-0.614010 €	-0.000438 €

32)